

Le baron Jacob van Berchem

(1736-1794)

Vivant en plein XVIII^e siècle, le « baron » Jacob [20] van Berchem (puis Berthout van Berchem, voir chap. IX de la Généalogie) se montrait passablement entiché de son ascendance. Voici une attestation que lui délivrèrent les autorités de Brême à ce sujet :

« Traduction d'un acte authentique du Conseil souverain de la Ville impériale et République de Brême, pour Messire Jacob baron de Berchem.

Nous Bourgmestre et Conseillers de Brême, Ville impériale du S^t Empire Romain, faisons savoir et attestons par la présente ce que nous a convenablement signifié le sieur Christian Louis d'Aschen, capitaine bien mérité de la garnison de cette Ville, savoir que très noble sieur Jacob de Berchem, demeurant à La Haye en Hollande, avait besoin d'un certificat authentique portant qu'il descend de la très noble famille connue sous le nom de Berchem, anciennement Berthout seigneurs de Grimberghe et de Berchem, qui se réfugia du Brabant pour cause de religion ; à cet effet, le comparant ayant été requis par nous de produire les preuves existantes de cette famille qui se trouvent chez sa belle-mère, il satisfit pleinement à cette proposition et nous pria ensuite de vouloir bien lui en accorder un documentum publicum in forma probante.

Comme nous ne pouvons nous refuser à cette juste demande du comparant d'en référer à l'autorité publique, et que le susdit sieur capitaine Christian Louis d'Aschen produit en original :

1°. Une table généalogique de l'illustre famille de Berchem, visée par le héraut d'armes à Bruxelles en l'an 1589. – 2°. Un titre original de possession daté de Bâle le 21 mars 1551. – 3°. Un contrat du 11 janvier 1559. – 4°. Une attestation du magistrat de Bâle du dernier jour de février 1585. – 5°. Une oraison funèbre prononcée le 17 juin 1701, lors de la mort et enterrement du très illustre conseiller privé sieur Georges [17] de Berchem, laquelle oraison a été imprimée à Cologne sur la Spree ; outre les registres de famille confirmés tant par les témoignages de beaucoup d'historiens célèbres, tels que Tonjola, Le Roi, Droux, Butkens et autres, que par différentes épitaphes ; et qu'il est prouvé clairement par tous ces

écrits que Jean [13b] de Berchem, seigneur de Schilde, a eu de dame Anne d'Etten pour fils Joachim [14] de Berchem, qui pour cause de religion se réfugia en 1544 du Brabant à Bâle en Suisse, et là il a eu avec Claire née de Bruck un fils nommé Adelberg [15] de Berchem, lequel en 1585 a épousé Catherine de Vogt, et a eu avec elle deux fils, savoir Conrad [16] et Georges [16] de Berchem, et de ce dernier et de dame Sara de Fehrden naquit le susdit conseiller intime de S. M. le roi de Prusse, Georges [17] de Berchem dont Sa Majesté prussienne a reconnu et renouvelé la haute noblesse et illustre origine par lettres patentes du 11 avril 1698 ; quoiqu'il lui naquit de suite de dame Anne de Martitz, le 1^{er} mars 1673, un fils nommé Johan Georges [18] de Berchem, cependant, par la mort de celui-ci à la fleur de l'âge le 20 septembre 1694, il se serait vu privé de la continuation de sa famille et de son illustre nom, si S. M. le roi de Prusse, par une lettre de grâce authentique accordée à son gendre le sieur de Mathias, n'eût pas réparé cette perte et permis audit sieur de prendre le nom de Berchem et ainsi de continuer et de perpétuer dans sa branche ladite famille.

Outre cela et d'après les pièces suivantes du susdit comparant : 1°. par l'extrait du registre de paroisse de l'Eglise de S^t Ansgarii de cette Ville [Brême], dont on doit ajouter pleine et entière foi, ainsi qu'au cachet et à la signature du premier pasteur – 2°. par deux extraits baptistaires de Voorburg et de Brielle en Hollande ; il résulte très clairement que dudit sieur Adelberg [15] de Berchem le premier fils Conrad [16] de Berchem se maria le 12 janvier 1617 avec d^{lle} Gesche de Fehrden et que son fils Jacob [17b] de Berchem se maria l'an 1655 avec d^{lle} Anne de Steenhausen, duquel mariage naquit en 1664 Jacob [18b] de Berchem, qui eut de dame Anna Isabella de Steenhausen Maximilien [19] van Berchem et le fit baptiser le 19 décembre 1706, duquel Maximilien van Berchem et de dame Francina Greenwood naquit le 9 septembre 1736 le susdit requérant sieur Jacob [20] de Berchem, à présent Berthout baron de Berchem, et fut baptisé à Brielle en Hollande le 11 septembre de la même année.

Ainsi, après la recherche la plus exacte sur la susdite origine de la très illustre famille du sieur de Berchem, et qui ne laisse plus aucun doute en remontant depuis la susdite table généalogique et en ligne non interrompue et directe jusqu'à Wauthier Berthout (dit Barbe Dragon), seigneur de Grimberghe et de Malines qui vécut en 1084.

Nous susdits Bourgmestre et Conseillers, d'après les preuves et témoignages produits sur cette très illustre famille, avons délivré la présente attestation publique qui, pour plus d'authenticité, a été signée de la propre main de Monsieur le Président Bourgmestre et confirmé du Grand Sceau de la Ville.

Fait et passé à Brême le 9 janvier 1770.

Signé : D. Schmidt, Dr S. t. Consul Praeses Reipublicae Bremensis »

Archives de la Fondation de famille van Berchem, Genève (j'ai corrigé une coquille, et modernisé l'orthographe et la ponctuation ;

d'autres traductions, similaires, sont également conservées).

Et voici une douloureuse anecdote sur la seconde femme de Jacob [20], née Nanette d'Illens, et leurs filles Constance [21] et Rose [21] Berthout van Berchem (voir chap. IX de la Généalogie). Tandis que l'aînée des filles avait épousé Jean Charles Trembley, futur premier syndic genevois, la cadette s'était mariée avec Antoine de Polier dit « Polier l'Indien », assassiné le 9 février 1795 à Rosetti (près d'Avignon), dans les circonstances qu'on va voir :

« Au moment où l'on entend beaucoup parler de cambrioleurs, nos lecteurs liront peut-être avec curiosité la lettre suivante qui nous est communiquée par M. Maurice Trembley. L'auteur de cette lettre est le syndic Jean [Charles] Trembley van Berchem [mari de Constance van Berchem], qui fit partie, en 1813, du gouvernement provisoire. Elle est adressée à son cousin Abraham Trembley-Colladon, vieux garçon original.

Lausanne, 28 fév 1795

Connaissant, mon cher cousin, l'intérêt que tu as la bonté de prendre à ce qui nous regarde, j'ai souvent pensé à te faire part de l'événement affreux qui nous afflige, mais ce même événement m'a beaucoup occupé et l'état de ma pauvre femme a fini de m'absorber. Peu de jours après la lettre que je t'écrivis de la Naz, ses maux étant devenus plus graves, nous fûmes obligés de nous rendre à Lausanne pour être plus à portée des secours. Nous sommes établis chez Milles Seigneux en St-Laurent, ce sont des amies de Mme van Berchem [Nanette d'Illens, femme de Jacob 20], et qui ont pour nous les mêmes soins que si nous étions leurs enfants.

Tu comprends que l'affreuse nouvelle, que je n'ai pu cacher à Constance, a dû aigrir ses maux. J'ai cependant le plaisir de te dire qu'elle est beaucoup mieux depuis quelques jours. Les nouvelles toujours plus rassurantes que nous recevons chaque courrier de la santé de ces infortunés parents, ont sûrement produit un heureux effet, et j'ai tout lieu d'espérer que la belle saison finira de la remettre, surtout si elle lui ramène sa mère et ses sœurs.

C'est le 9 février [1795], à 7 heures du soir, que 11 voleurs, qui s'annonçaient pour être 25, arrivèrent à Rosetty : ils commencèrent par enfermer les domestiques hommes dans une cave et les femmes dans la cuisine. Polier n'était pas à la maison.

Ils dépouillèrent d'abord Mme van Berchem de ses bijoux et de son argent. M. Polier étant revenu avec sa femme, ils s'en saisirent, se firent donner tout ce qu'il y avait de précieux dans la maison ; non contents de cela, ils jurèrent à Polier que s'il ne leur donnait à chacun 30'000 fr. en or, ils le tueraient, et qu'ils étaient

25. Il ne pouvait les leur donner : ils l'entraînèrent dans la cave sous prétexte qu'il y avait de l'or caché : là ils l'assassinèrent.

Ensuite ils revinrent vers Mme Polier, grosse de cinq mois, et, à genoux, le pistolet sur le front, après lui avoir donné des coups de pieds dans le ventre et dans les jambes, l'exhortaient à leur révéler l'argent qui était caché. C'en était fait de toutes ces dames, si ces brigands, ayant entendu le bruit des chevaux de cinq personnes qui précédaient des forces plus considérables, ne s'étaient enfuis précipitamment en laissant la vaisselle et le linge. Leur projet était de violenter ces dames, de les assassiner et de mettre le feu à la maison. Ils ont laissé en s'en allant une grande quantité de matière combustible.

Ces dames ont été conservées et soutenues miraculeusement : leur courage est vraiment extraordinaire. On ne craint point que Mme Polier ne fasse une fausse couche. Ces dames ont été sauvées par un domestique qui, étant enfermé dans une cave, a enfoncé deux portes neuves, il s'est ensuite hissé par un trou dans un grenier à foin, est monté sur le toit et de là, au péril de sa vie, il s'est précipité de plus de 50 pieds de hauteur, est couru à Avignon demander des secours qui, un quart d'heure plus tard, auraient été inutiles.

On a déjà arrêté plusieurs de ces scélérats avec de l'argent et des bijoux.

Ces dames reçoivent toutes les consolations et secours possibles, tant de nombreux et bons amis que des autorités. [...] Ma femme te dit bien des choses. Adieu, mon cher cousin, je suis pour la vie tout à toi.

Trembley v. B.

La Gazette de Berne dit que c'est M. v. B. [soit Jacob van Berchem] qui engagea Polier à aller en France. Rien n'est plus faux : son enthousiasme n'avait point besoin d'être excité et c'est Polier qui a eu une fâcheuse influence sur la famille v. B. Polier acheta Rosetty et fut s'y établir, un an avant que M. v. B. [Jacob] fut en France. M. Polier n'avait jamais été incarcéré, ni sa maison pillée. »

« Une histoire de brigands en 1795 », *Journal de Genève*, 2 février 1903.

* * * * *